

VOS INFORMATIONS



MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z
N° de TVA intracommunautaire : FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban - 79180 Chauray
Adresse : Chauray 79036 NIORT Cedex 09 - maaf.fr

Votre agence MAAF

27 RUE GAMBETTA
77400 LAGNY SUR MARNE
TEL : 01.64.12.25.35
FAX : 01.64.12.40.27

© : Agence.LAGNYSURMARNE@maaf.fr

AF9AEP177271119_18344_100006000000_TEMPOST G4_0045_CP_10133005_000345



Votre n° client : 77271119 M
Votre n° facture : 17.77271119M

MX EVENEMENT
VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTIL
2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
77400 ST THIBAUT DES VIGNES



00018344-0001-0004-00

Avis d'échéance 2017 arrêté au 10 novembre 2016

Chère cliente, Cher client,

Nous vous adressons **votre avis d'échéance pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.**

Ce document précise **le montant et les modalités de paiement de vos cotisations.**
Il récapitule également les caractéristiques de vos contrats, les taxes réglementaires et les frais annexes.

TOTAL À PAYER

7382,17 €

Vous avez opté pour **le prélèvement automatique.**

Pratique : Vous recevez votre avis d'échéance par courrier. À l'avenir, optez pour la simplicité avec **l'avis d'échéance en ligne.** Pour cela, connectez-vous à votre espace client sur maaf.fr ou l'appli mobile MAAF et Moi.

Page : 1 / 4

ÉCHÉANCIER DE VOS COTISATIONS 2017

DEPE17-

AU 10/01/17	0064	1863,25 € *
AU 10/04/17	65	1839,64 €
AU 10/07/17	66	1839,64 €
AU 10/10/17	67	1839,64 €

* La première échéance comprend 23,60 € de taxe attentat.

N° de client : 77271119 M

Nos sociétés n'accordent aucun escompte

DOMICILIATION BANCAIRE

Toute modification de vos coordonnées bancaires enregistrée avant le 02/01/2017 sera prise en compte pour le prochain prélèvement.
Il sera perçu pour tout prélèvement automatique impayé une somme de 7 euros à titre de dommages intérêts forfaitaires.

Rappel de vos coordonnées :

N° Client : 77271119 M 3670

Titulaire du compte : MX EVENEMENT

IBAN : FR7630003008880002002799270

Etablissement : SG LAGNY PROFESSIONN

RUM : 15IARD177271119001

BIC : SOGEFRPP

ICS : FR38ZZZ452025

INFORMATIONS DES CONTRATS

Frais de gestion annuels ou frais d'échéance

Les frais de gestion annuels ou frais d'échéance sont gratuits chez MAAF lorsque vous payez en une fois et sont facturés si vous choisissez le fractionnement de vos cotisations. Ils correspondent aux sommes engagées pour notre facturation et notre recouvrement. Ces frais forfaitaires sont destinés à couvrir les dépenses générées par l'appel de cotisation.

Droit de résiliation à échéance

Pour les contrats à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles à l'exclusion des contrats d'assurance sur la vie ainsi que des contrats de groupe et autres opérations collectives : votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de la Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

Droit de résiliation à tout moment

Pour les contrats à tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles.

- Concernant vos contrats d'assurance couvrant la responsabilité liée à un véhicule terrestre à moteur et ceux couvrant la responsabilité liée à la qualité de locataire d'un immeuble, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier à tout moment votre contrat sans frais ni pénalité. La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification par votre nouvel assureur.

- Concernant vos contrats d'assurance couvrant la responsabilité liée à la qualité de propriétaire ou copropriétaire, occupant (sauf locataire) ou non d'un immeuble, vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier à tout moment votre contrat sans frais ni pénalité. La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu notification par lettre ou tout support durable.

Indice des contrats

Les garanties de vos contrats et les franchises évoluent en fonction de la variation d'un indice de référence. Les sommes assurées sont réajustées chaque année pour éviter une insuffisance d'assurance sur les capitaux de vos contrats. La base de calcul de l'indice des prix à la consommation réalisée par l'INSEE a changé en janvier 2016 : l'année de référence base 100 (précédemment 1998) est désormais l'année 2015.

AUTO

En assurance automobile, le coefficient réduction/majoration n'est pas appliqué à la totalité de la cotisation de référence (définie au chapitre « Les clauses légales » - art. 2 de la clause Bonus/Malus - de vos conditions générales).

Libre choix du réparateur professionnel auto. Dans le cadre de votre contrat automobile, en cas de dommage garanti, vous avez le libre choix du réparateur professionnel.

PROTECTION JURIDIQUE

Les garanties Protection Juridique du propriétaire bailleur et indemnisation des pertes locatives du contrat MVP immeuble sont assurées par DAS Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 142 - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 61 775 652 142 - DAS - Société anonyme au capital de 60 660 096 euros entièrement versé - RCS Le Mans 442 935 227 - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 74 442 935 227 - Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : 33 rue de Sydney 72045 Le Mans cedex 2.

Les autres garanties Protection Juridique sont assurées par ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE. Société anonyme d'assurance au capital de 7 017 808 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Bobigny 334 656 386 - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 61 334 656 386 - Siège social : « Le Neptune » - 1 rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand cedex.

PRATIQUE !

Retrouvez vos services client⁽¹⁾ en ligne sur maaf.fr et sur l'application MAAF et Moi.

Accédez à votre Espace client MAAF depuis un ordinateur/une tablette sur maaf.fr ou depuis un smartphone avec l'application MAAF et Moi. Profitez de nombreux services en ligne, comme par exemple⁽¹⁾ :

- Consulter votre calendrier de paiement mis à jour en temps réel
- Consulter et gérer vos contrats
- Télécharger vos attestations
- Déclarer et suivre un sinistre auto et habitation
- Contacter un conseiller et prendre un rendez-vous en agence.

⁽¹⁾ Ces fonctionnalités sont présentées à titre d'exemple ; l'assuré pourra accéder à tout ou à une partie de ces fonctionnalités dans son espace client sur maaf.fr et/ou sur l'application MAAF et Moi, selon le ou les contrat(s) qu'il a souscrit.

FORCE ET SANTÉ

Les contrats Assurance Décès (commercialisés d'avril 1995 jusqu'au 15/06/2008), Assurance perte de revenus et Assurance accident sont assurés par FORCE ET SANTÉ. Union mutualiste soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN 443 443 825 - APE 6512 Z - Siège Social : Chaban 79180 Chauray.

MAAF VIE

Les contrats Assurance Décès PREVIMAAF (commercialisés de 1991 jusqu'en septembre 1997) et Assurance Décès (commercialisés depuis le 16/06/2008) sont assurés par MAAF Vie - Société anonyme au capital de 69 230 896 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS NIORT 337 804 819 - N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819 - Siège social : Chaban 79180 Chauray.

ASSISTANCE AUX PERSONNES ET RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

Ces garanties sont, le cas échéant, accordées au titre d'un ou plusieurs des contrats que vous avez souscrits. Quel que soit le nombre de contrats souscrits, elles ne vous sont facturées qu'une seule fois à l'échéance. Elles sont assurées par MAAF Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - Entreprise régie par le Code des assurances - RCS NIORT 781 423 280 - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 42 781 423 280 - Siège social : Chaban 79180 Chauray.

Assistance aux personnes : 6 € TTC par an. Cette garantie vous permet de bénéficier d'une assistance voyages/déplacements.

Renseignements juridiques : 2 € TTC par an. Cette garantie vous donne accès à une équipe de juristes qui vous informent par téléphone (au : 05 49 17 53 33 - numéro non surtaxé, coût selon opérateur) du lundi au vendredi de 9 h à 19 h sur des questions d'ordre juridique si vous êtes confronté à un litige dans le cadre de votre vie privée.

Information réservée aux sociétaires MAAF Assurances : les statuts de MAAF Assurances ont été modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 18/06/2016, nous vous invitons à les consulter et/ou les télécharger sur maaf.fr.

TAXES, CONTRIBUTIONS REGLEMENTAIRES ET GARANTIES OBLIGATOIRES

Les cotisations d'assurance sont exclues du champ d'application de la TVA (article 261 C-2° du Code général des impôts). Elles sont soumises à la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) et le cas échéant à la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA).

Cotisation catastrophes naturelles

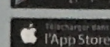
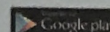
Cette cotisation obligatoire permet de couvrir, sous certaines conditions relevant de l'État, les événements climatiques d'une intensité anormale (inondations, glissements de terrain...). Les franchises Catastrophes Naturelles sont fixées par l'article A. 125-1 du Code des assurances.

Taxe attentat

La taxe attentat s'applique à chaque contrat incluant une garantie Dommages (habitation, auto...) et est ajoutée au montant des cotisations à la fin de l'avis d'échéance. Cette taxe est reversée au FGTI (Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions) pour couvrir les dommages corporels causés aux victimes des actes de terrorisme et, depuis 2000, à toutes les victimes d'infraction.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
MAAF et Moi
SUR VOTRE SMARTPHONE





Cet avis d'échéance récapitule l'ensemble de vos contrats à la date du 10.11.2016.

Toute modification, résiliation ou ajout de contrat après cette date ainsi que les contrats prenant effet en 2017 n'apparaissent pas sur cet avis d'échéance.

Votre n° client : 77271119 M
 Votre n° de facture : 17.77271119M

VOS CONTRATS

	COTISATIONS en Euros H.T.	COTISATIONS en Euros T.T.C.
AUTO		
MERCEDES B SPRINTER BL-523-FG Franchise 400€ Montant de la cotisation de référence : 1542,43 € COEF. BONUS 0,95 Formule Tous Risques avec : Assistance panne 0Km	1526,83	1855,02
CITROEN DS3 CY-045-MB Franchise 400€ Montant de la cotisation de référence : 1020,01 € COEF. BONUS 0,95 Formule Tous Risques avec : Assistance panne 0Km	1010,54	1237,03
RENAULT MASTER DT-585-SW Franchise 400€ Montant de la cotisation de référence : 1815,71 € COEF. BONUS 0,95 Formule Tous Risques avec : Assistance panne 0Km incluant : TRANQUILLITE MOBILITE Véhicule de remplacement + incluant : TRANQUILLITE FINANCIERE Indemnisation + de votre véhicule (48 mois)	1800,31	2177,79
RENAULT MASTER DF-319-KP Franchise 400€ Montant de la cotisation de référence : 1985,04 € COEF. BONUS 0,82 Formule Tous Risques avec : Assistance panne 0Km incluant : TRANQUILLITE MOBILITE Véhicule de remplacement + incluant : TRANQUILLITE FINANCIERE Indemnisation + de votre véhicule (48 mois)	1717,08	2074,73
GARANTIES COMPLEMENTAIRES		
Assistance aux personnes	5,50	6,00
Renseignements juridiques	1,76	2,00
Ces garanties, incluses dans votre(vos) contrat(s), sont facturées indépendamment et une seule fois par an quel que soit le nombre de contrats souscrits contenant ces garanties.		
TAXES ET CONTRIBUTIONS REGLEMENTAIRES		
Taxe Attentat		23,60
GARANTIES OBLIGATOIRES (incluses dans vos cotisations)		
Catastrophes Naturelles 32,14 €		
FRAIS DE GESTION ANNUELS	4,95	6,00
TOTAL DES TAXES ANNUELLES	1315,20	
VOTRE COTISATION ANNUELLE 2017		7382,17
Situation arrêtée au 10 novembre 2016		

00018344-0002-0004-00